

Règlement du concours Photos ARBRES 2021

Participation

La simple participation au concours vaut acceptation du règlement.

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

Thème 2021

Le thème retenu pour le concours Photos 2021 est le suivant :

« *La nature autour de nos villages* »

Les villages d'ARBRES sont (par ordre alphabétique) Achenheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Oberscheffolsheim, et Wolfisheim.

Précision dans le cas de photos présentant des personnes : il n'y a pas atteinte au droit à l'image lorsque « *la personne photographiée sans son consentement se trouvait dans un lieu public et qu'elle ne cherchait manifestement pas à se soustraire à ladite photographie* ». L'organisateur se réserve toutefois la possibilité d'exiger auprès de l'auteur une autorisation de publication et d'usage de la ou des personnes figurant sur la photographie.

Date limite de participation

Les envois devront parvenir **avant le mercredi 30 juin 2021**.

Nombre de photos

Les candidats peuvent envoyer **un maximum de 3 photos** tous types confondus (noir et blanc, couleur, cadrage horizontal, vertical...). Le jury ne retiendra qu'une photo par auteur.

Caractéristiques techniques des photos

Les documents acceptés sont exclusivement **numériques** au format JPEG.

Envoi des photos

Les photos présentées au concours doivent être transmises de manière groupée en une seule fois avant la date limite de participation.

Transférer vos photos depuis votre ordinateur personnel sur le service (gratuit) d'échange de fichiers volumineux : www.wetransfer.com (adresse courriel à utiliser : concoursphotoarbres2021@arbres.asso.fr).

Un accusé de réception sera envoyé aux candidats dans les dix jours suivants la réception des photos.

Mentions obligatoires

Chaque photo doit être dénommée selon le schéma suivant :

Nom / Prénom / Commune d'habitation / suivi d'un numéro d'ordre de 01 à 03

Exemple pour Jean Bonot habitant à Achenheim :

- Bonot Jean Achenheim 01 Oberscheffolsheim près de l'étang de pêche
- Bonot Jean Achenheim 02 Holtzheim Bruche vers le nord
- Bonot Jean Achenheim 03 Wolfisheim à proximité du Fort

Lauréats

Les lauréats seront désignés par un jury souverain constitué par 3 membres du PHOTO CLUB ACHENHEIM.

Les photographies gagnantes seront choisies selon les critères artistiques et techniques propres aux membres du jury et les décisions seront sans appel.

Tous les participants au concours seront avisés individuellement de leur résultat.

Utilisation des photos des lauréats

La photo gagnante fera d'une publication dans le journal ARBRES Infos. Les photos retenues feront l'objet d'une publication sur le site de l'association ARBRES : www.arbres.asso.fr. Elles pourront également être utilisées lors d'expositions.

Toute autre utilisation éventuelle se ferait avec l'accord explicite du lauréat.

Récompenses

Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée dans le cadre des utilisations définies ci-dessus.

Votre correspondant

ARBRES / www.arbres.asso.fr / contact : contact@arbres.asso.fr